

Janvier 2017

BULLETIN MUNICIPAL FLORENTIN LA CAPELLE

N° 18



Mairie de Florentin la Capelle, agence postale et bibliothèque municipale : Ouverture au public du lundi au samedi de 8h30 à 12h.

Secrétariat : Mme Sylvie LATTES **Tél** : 05 65 44 41 07 **Fax** : 05 65 44 46 78

Editorial

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter ainsi qu'à vos proches une excellente année 2017.

Voici les chiffres démographiques de votre commune : 7 décès, 7 transcriptions de décès et une naissance. Ces données s'inscrivent dans une spirale négative que subit notre commune depuis plusieurs décennies. Néanmoins, il est à noter un regain de demande de locations ou d'achats de maisons. Bon nombre de personnes sont venues pousser la porte de la mairie à la recherche d'un logement. Pour répondre à la demande, merci de nous signaler vos locations ou projets de location sur la commune. De son côté le conseil municipal a décidé de valider le projet de construction de 2 maisons T4 au lotissement de la Sagne. Nous avons besoin de ces nouveaux arrivants pour l'essor de notre commune. Vous trouverez dans la page supplémentaire le descriptif du projet de rénovation et d'extension de la salle des fêtes ainsi que son plan de financement.

Le maire

Travaux

- **Lotissement de la Sagne** : Vu la demande croissante de locations, le conseil est d'accord pour financer la construction de deux maisons au lotissement de la Sagne. La commune pourra en l'occurrence avoir recours à l'emprunt en profitant des faibles taux d'intérêts qui sont encore proposés actuellement. Les loyers devraient couvrir une bonne partie des mensualités de remboursement. D'autre part ces maisons pourront être proposées à la vente s'il y a de la demande.
- **Enfouissement du réseau sec des Cazals** : Les travaux ont débuté. C'est la CEGELEC de Rodez qui effectue les travaux pour le compte du SIEDA.

- **Cœur de village de La Capelle :** Les travaux sont terminés, les plantations d'arbustes autour de la place ont été effectuées. Une inauguration sera prévue dans le printemps avec les différents partenaires financiers et la population.



- **Réparation du clocheton de l'église:** La foudre s'était abattue durant l'été dernier sur le clocheton de l'église causant de multiples dégâts. Des imprévus ont retardé les réparations mais à présent tout est rentré dans l'ordre malgré le froid glacial qui a sévi pendant la durée de ces travaux. L'entreprise Cessac de Corrèze a effectué les réparations en horlogerie et sonnerie des cloches. La partie de toiture endommagée a été restaurée par l'entreprise Peret et la charpente par l'entreprise Couvignou et c'est grâce à la nacelle de l'entreprise Teil que les travaux ont pu s'effectuer de façon aisée et rapide



Voirie

- L'entreprise COLAS a effectué l'ensemble des travaux prévus sur la voirie. La route du Bousquet qui part de l'Amarou est prise en compte dans la longueur de la voirie communale. Le coût de ces travaux s'élève à 68000€. Une aide de 25000 € sous forme de fond de concours a été attribuée par la communauté de communes pour ces travaux d'investissement voirie.
- Suite à des fortes précipitations, il s'avère nécessaire de canaliser l'eau pluviale au hameau des Costes. Un devis auprès de l'entreprise Molinarie a été demandé. Après en avoir délibéré, les travaux seront effectués dans les mois qui viennent.

Vente de terrain communal

- Mme Cassagne de La Capelle a demandé à acheter une petite bande de terrain communal qui jouxte sa maison. Après en avoir délibéré, le conseil s'est prononcé favorablement.
- M ; Aygalenq du Bousquet souhaite acheter une partie d'un chemin rural qui traverse sa propriété. Ce chemin ne desservant personne d'autre dans le voisinage, le conseil a délibéré et s'est mis d'accord pour le lui vendre .
- Mme Duffour des Costes demande si la commune peut lui vendre une partie du passage qui jouxte sa maison, le conseil s'est prononcé favorablement.

Les frais de géomètre et les actes notariés seront à la charge des acheteurs .La commune va mettre en place une enquête d'utilité publique.

Rachat de terrain

Olivier Pélamourgues souhaite revendre son terrain sis à la zone artisanale, le conseil a émis un avis favorable pour ce rachat.

Démission

Jérôme Joulia a déposé sa démission du conseil municipal.

Divers

- Une place pour personnes à mobilité réduite a été matérialisée au sol sur le parking situé en-dessous de la salle des fêtes.
- A l'initiative de M. Laparra, maire de Campouriez et avec l'aide de M. Becouze, conseiller relation presse au conseil départemental et ancien journaliste, un livre sur l'ancien canton de St Amans des Côtes va être réalisé afin d'y recueillir des informations et des reportages sur le patrimoine local ainsi que sur la mutation de ce canton depuis le passé jusqu'à nos jours. Il devrait paraître courant 2018
- Un panier garni a été à nouveau offert à l'occasion des fêtes de fin d'année aux résidents de la commune qui vivent en maison de retraite. Ce sont 15 personnes qui en ont bénéficié.
- Depuis le 1^{er} janvier, muni de votre carte vous pouvez vous rendre dans une des déchetteries locales de votre choix. Si vous ne possédez pas encore la carte, vous pouvez vous la procurer à la mairie.

Heures d'ouverture des différentes déchetteries :

Le Nayrac :

Lundi, mercredi : de 14h30 à 18h

Samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h

St Amans des Côts :

Mardi et jeudi de 14h à 18h

Samedi de 8h30 à 12h30

Entraygues :

En matinée toute l'année le vendredi et le samedi de 9h30 à 12h30

D'octobre à mars : le lundi, mercredi et samedi de 14h à 17h30

D'avril à septembre : le lundi, mercredi et samedi de 15h à 18h30

Prochaines animations

- Dimanche 11 février : concours de belote du Sport-quilles, salle des fêtes de La Capelle à partir de 20h30.
- Samedi 18 février : repas de remerciement du comité des fêtes pour les partenaires et les bénévoles du Flo'stival.
- Samedi 11 mars : quine du Sport-quilles, salle des fêtes de Florentin à partir de 20h30.
- Dimanche 12 mars : concours de belote des Genêts d'Or, salle des fêtes de La Capelle à partir de 14h.
- Dimanche 26 mars : quine des Genêts d'Or, salle des fêtes de Florentin à partir de 14h.
- Dimanche 2 avril : premier amical de quilles toute la journée au terrain de quilles de Florentin avec repas à midi sur réservation.
- Dimanche 9 avril à la salle des fêtes de La Capelle : concours de belote à partir de 14h suivi le soir d'un repas pavé de cerf / frites à partir de 20h organisé par les chasseurs. Réservation auprès de Gilles Couvignou.
- Dimanche 30 avril : quine du comité des fêtes à partir de 20h30.
- Samedi 24 juin : organisation du feu de la St Jean à La Capelle par l'association Familles Rurales.
- Vendredi 30 juin : soupe au fromage à partir de 19 h (salle des fêtes de Florentin) suivi d'un concours de belote à 20h30 organisé par les Genêts d'Or. Une soupe au fromage sera à nouveau proposée après le concours de belote.
- Tous les premiers vendredi du mois à partir de 20h30, rencontre à la salle des fêtes de La Capelle entre les musiciens locaux et les danseurs amateurs de folklore.
- L'association Familles Rurales projette une **activité « théâtre » pour les enfants** qui seraient animée par Claudine Lafon. Les enfants intéressés peuvent s'inscrire auprès de Brigitte Hochart au 05-65-44-57-38 ou de Y. Pélamourgues au 05-65-44-45-38. Le point sur l'organisation : jours, horaires etc.. se fera en concertation avec les parents.

Rénovation de la salle des fêtes

Raisons qui ont amené à ce projet :

- Toiture en très mauvais état (fuites importantes en période de pluie).
- Charpente trop faible pour recevoir une couverture plus costaud et isolante.
- Mur de la salle situé contre le terrier rongé par l'humidité, crêpi désagrégé.
- Faux plafond trop bas, manque de volume et donc de renouvellement d'air lors des manifestations avec grande affluence.
- Mise à jour à faire au niveau des normes concernant l'isolation thermique et phonique et de l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Des travaux de rénovation de l'ensemble étaient donc absolument nécessaires afin que cette salle soit fonctionnelle. Il nous a paru utile de prévoir un projet global permettant une restauration de l'existant, une extension sur le devant et une sur le terrain acquis auprès de la famille Calmels. La surface utile de la salle serait ainsi portée de 220 m² à 300 m². La toiture et la charpente seront entièrement refaites ainsi que l'isolation. La cuisine restera inchangée. Le hall d'entrée sera conçu pour donner accès à la fois au bar, à la salle, aux vestiaires et aux toilettes. L'espace scénique prévu sera amovible et s'adaptera ainsi à toutes sortes de manifestations. Le parquet de la salle actuelle sera conservé. Sur le devant, quatre baies vitrées seront installées apportant ainsi beaucoup de clarté et donneront sur une terrasse. Pour s'adapter aux différentes activités, au nombre de participants et dans le but de limiter la consommation d'énergie, l'espace sera modulable (1/3, 2/3), la séparation se fera à l'aide d'un rideau isolant. Après rénovation, la hauteur de la toiture ne dépassera pas la hauteur actuelle. Pour pallier au problème d'humidité du mur situé contre le talus, une contre-cloison sera mise en place et un système de ventilation sera installé. Une place de parking pour handicapé sera matérialisée devant l'entrée.

Cette nouvelle salle que nous appellerons « espace multifonctionnel » permettra aux associations d'organiser des manifestations dans de bonnes conditions. Elle sera également à la disposition des habitants.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

- **Nom du maître d'ouvrage : Communauté de communes Aubrac et Carladez.**
- **Intitulé de l'opération : rénovation de la salle des fêtes de Florentin en espace multifonctionnel à vocation récréative et culturelle.**
- **Coût prévisionnel de l'opération : 480 000 euros HT**

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

Nature des financements	Montant en €	%
Autofinancement : commune de Florentin	96 000,00 €	20 %
Etat (DETR ou dotation de soutien à l'investissement local	192 000,00 €	40 %
LEADER 2014-2020	100 000,00 €	21 %
Conseil régional Occitanie	63 400,00 e	13 %
Conseil départemental de l'Aveyron	25 000,00 €	5,25 %
Réserve parlementaire (obtenue)	3600,00€	0,75 %
MONTANT TOTAL :	480 000,00	100 %

Voici le plan de financement prévisionnel de ces travaux. Il s'agit là du maximum des aides que nous pouvons attendre. Dans le pire des cas, l'autofinancement ne pourra s'élever à plus de 200 000 €. Cet autofinancement se fera grâce aux fonds que nous réservons tous les ans à l'investissement. D'autre part suivant les devis qui nous seront présentés au niveau des travaux, il n'est pas impossible que nous puissions bénéficier de tarifs moins onéreux que ceux annoncés par l'architecte.

Plan envisagé de la nouvelle salle.



